

2008/8700 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 € A L'ASSOCIATION «Y SALSA COLLECTIF » POUR L'ORGANISATION DE LA 5E EDITION DU FESTIVAL "Y SALSA" DU 27 AU 29 JUIN 2008 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Y Salsa Collectif » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de festival salsa sur l'île Barbe.

L'Association créée en octobre 2003, a pour objectif de développer et promouvoir toutes activités artistiques et culturelles. Elle organise notamment depuis 2004 un festival de salsa dans le 9^e arrondissement.

Devant le succès du festival qui rassemble chaque année environ 12 000 spectateurs sur trois jours, l'Association souhaite reconduire la manifestation du 27 au 29 juin 2008. Le festival comprendra comme les années précédentes deux volets :

- une scène internationale à travers deux soirées de concerts payants (les 27 et 28 juin 2008) qui auront un point de départ commun : Cuba. La soirée du vendredi rendra hommage à deux mythes avec la présentation d'un des orchestres fondateurs de la musique cubaine, le Septeto Nacional et un des plus grands compositeurs de salsa, William Anthony « Willie » Colon Roman. La deuxième soirée mettra la danse au centre, avec notamment Aldalberto Alvarez y su Son et José Alberto « El Canario » ;

- un village comprenant des animations gratuites et une scène ouverte (la journée du 29 juin 2008).

Le village propose gratuitement des animations, des concerts, des rencontres autour de la culture latino-américaine. Cette journée se prépare en amont du festival avec les habitants de l'arrondissement et les associations de la région qui travaillent autour de l'Amérique Latine. Des ateliers (danse, arts plastiques, cuisine...) sont menés dans les structures en lien direct avec les habitants entre janvier et juin afin de former une partie de la programmation du dimanche.

La scène ouverte est l'occasion d'écouter et de danser sur des groupes venus de la région ou d'ailleurs : le groupe Habla'Tambores, petite forme déambulatoire musicale suivi de Chekere, le plus grand groupe de salsa de Lyon.

Pour la troisième année consécutive, un « barrio », quartier solidaire sera ouvert durant les 3 jours, où diverses associations et commerçants de la

région pourront présenter les différentes facettes du commerce équitable : artisanat, produits alimentaires, tourisme, organisme bancaire...

La Ville de Lyon souhaite soutenir le projet afin de :

- faire découvrir au public lyonnais les différentes facettes de la salsa et de la culture latino-américaine à travers une programmation artistique de qualité ;
- poursuivre la dynamique engagée avec les structures socioculturelles du 9^e arrondissement et proposer en amont du festival différents ateliers au public de l'arrondissement ;
- mettre en avant les associations qui travaillent sur un aspect de la culture latino-américaine à Lyon ;
- soutenir les démarches de responsabilité environnementale mises en place dans le cadre du festival.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 296 670 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Y salsa collectif » sur le plan social et culturel, je vous propose de lui allouer une subvention de 40 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 4^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Une subvention de 40 000 € est allouée à l'Association «Y salsa Collectif » pour l'organisation de la 5^e édition du festival «Y salsa » du 27 au 29 juin 2008.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association «Y salsa collectif » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme FETPOPU, opération SUBAUT, ligne de crédit n° 143, imputation 024 – 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

P. BONNIEL-CHALIER